

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 125 (2011)
Heft: 1

Artikel: Les armoiries du nouveau Primat de Belgique
Autor: Harmignies, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les armoiries du nouveau Primat de Belgique

ROGER HARMIGNIES A.I.H.

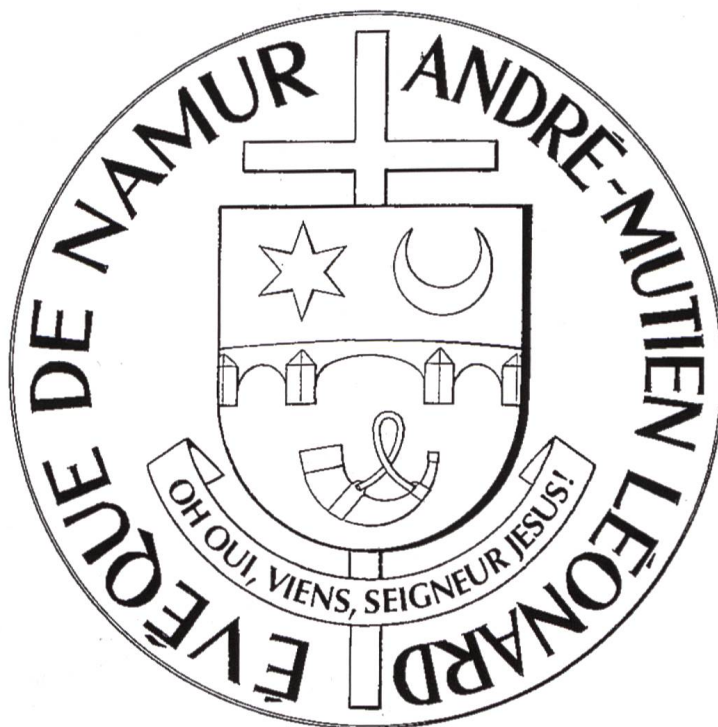


Fig. 1 Sceau de Mgr André-Mutien Léonard évêque de Namur (1991)

Début janvier 2010, le pape Benoît XVI a désigné l'évêque de Namur, Mgr André-Mutien LÉONARD, pour succéder au cardinal DANEELS comme archevêque de Malines-Bruxelles et primat de Belgique. Cette élévation à l'archiépiscopat, sous le prénom d'André-Joseph, devait nécessairement entraîner des modifications dans les armoiries du prélat.

Lors de sa désignation en tant qu'évêque de Namur en février 1991, Mgr LÉONARD avait fait choix d'un blason *d'azur à un pont de trois arches d'argent accompagné en chef à dextre d'une étoile (à 6 rais) d'or, à senestre d'un croissant du second, et en pointe d'un cor du même pavillonné, virolé, embouché et enguiché d'or* ; l'écu posé sur une croix pastorale d'or et soutenu de la devise «Oh oui, viens Seigneur Jésus» d'azur sur un listel d'argent. Composées par le chanoine André LANOTTE et l'auteur, ces armes reproduites sur le sceau épiscopal (fig. 1) avaient évidemment une valeur

symbolique, doublée d'une signification propre au nouvel évêque¹.

L'étoile à six rais d'or rappelle celle de Bethléem, annonciatrice du Christ dans l'azur du ciel ; le croissant de lune d'argent qui l'accompagne symbolise Marie, mère du Sauveur.

L'édifice représenté est la partie centrale du pont de Jambes, sur la Meuse à Namur. Jambes est le lieu de naissance de l'évêque et le pont rappelle aussi l'une des deux provinces formant son diocèse. À un autre stade d'interprétation, ce pont symbolise également la mission de l'évêque *pontifex*, qui construit des ponts entre les hommes au sein de l'Église.

¹ Informations reprises de la correspondance de l'auteur avec M. le chanoine LANOTTE et des «Communications» du diocèse de Namur, 33^e année, n° 4, avril 1991.

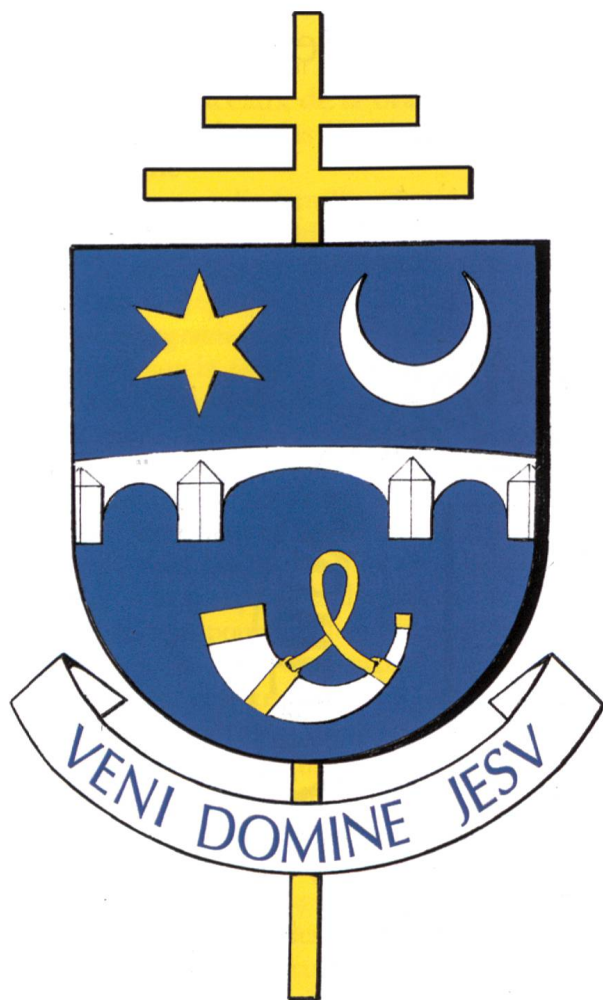


Fig. 2 Armoiries de Mgr André-Joseph Léonard archevêque de Malines-Bruxelles, primat de Belgique (2010)

Le cor de chasse est celui de saint Hubert. Il évoque l'autre province du diocèse, le Luxembourg, dont le centre religieux est la basilique de Saint-Hubert, au cœur de l'Ardenne belge. Comme le pont, le cor engage à l'appel au rassemblement des fidèles.

La devise donne sens à l'ensemble de la composition. Repris à l'Apocalypse, cet appel clôturait la Bible de Jérusalem. Le prélat a utilisé la devise en français dans les relations intérieures du diocèse et sa version latine «Amen. Veni Domine Jesu» pour les relations extérieures.

On note que, dès cette époque, Mgr LÉONARD a désiré poser son écu sur une simple croix pastorale, au lieu de la croix gemmée qui est

l'attribut traditionnel de la fonction épiscopale². D'autre part, il n'a pas voulu faire apparaître dans ses armoiries le chapeau à cordelières qui timbre habituellement celles des évêques³, mais dont l'usage n'est d'ailleurs plus indispensable de nos jours⁴.

Lors de son élévation à l'archiepiscopat, Mgr LÉONARD n'a pas changé son blason proprement dit, mais a seulement apporté deux modifications extérieures à ses armoiries (fig. 2).

La croix pastorale est remplacée par la croix à double traverse propre aux archevêques⁵, mais toujours très simple, dépourvue de toute ornementation de ses extrémités et sans les pierres précieuses qui sont de tradition. Le primat a persisté dans son refus du chapeau⁶.

La devise en français est abandonnée au profit de celle en latin. Ceci se justifie par le fait que l'archidiocèse de Malines-Bruxelles comprend des paroisses flamandes et des paroisses francophones ; en ce domaine très délicat en Belgique, le recours au latin met tout le monde d'accord. Le mot «Amen» a toutefois été omis afin de rendre l'appel au Christ plus expressif. Il va de soi que, dans cette composition, le cor est censé évoquer avant tout, voire seulement, le même appel apocalyptique.

Les dessins originaux sont de l'auteur.

Adresse de l'auteur: Roger Harmignies
Rue Martin Lindekens, 57
B-1150 Bruxelles

² Cette croix est l'insigne héraldique particulier de l'ordre épiscopal (Mgr B. B. HEIM, *Coutumes et droit héraldiques de l'Eglise*, Paris, Beauchesne, 1949, p. 86).

³ Le chapeau des évêques est vert et orné de deux cordelières six houppes (Mgr HEIM, p. 126).

⁴ Instruction de la secrétairerie d'État du Vatican du 31 mars 1968.

⁵ La croix à double traverse est propre aux patriarches et aux archevêques primats (Mgr HEIM, p. 125).

⁶ Le chapeau des archevêques primats est vert et muni de deux cordelières à dix houppes (Mgr HEIM, p. 124).